

Cas client n°5



Cabinet parisien, MICHELEZ NOTAIRES recherchait une solution pour trier, recycler, sécuriser ses papiers confidentiels, ainsi que mettre en place une démarche de recyclage de ses déchets de bureau.

Type de contrat proposé : un abonnement RESO Confidence pour trier les papiers confidentiels, les bouteilles-canettes, les gobelets et les cartons.

L'INTERVIEW



Thierry Martin,
Responsable SI, MICHELEZ NOTAIRES

La mission première d'un notaire est d'être un tiers de confiance. Savoir que les données de nos clients sont sécurisées, même lors de leur destruction, ne devrait être un luxe pour personne !

POURQUOI AVOIR MIS EN PLACE LE TRI ET LE RECYCLAGE DANS VOS BUREAUX ?

En 2018, il y a eu une prise de conscience collective qui s'est initiée, un changement de paradigme et donc une modification de nos process. **Après avoir interrogé nos collaborateurs, nous avons compris qu'ils étaient particulièrement sensibles à la question environnementale** et à notre production de déchets : gobelets, bouteilles en plastique, cartons...et surtout papiers qui sont les déchets n°1 chez nous. En effet, **nous avons une consommation de papiers 2,5 fois supérieure à la moyenne nationale !** Il était donc important pour nous de trouver une solution pour trier et recycler ces déchets.

Également, l'entrée en vigueur du RGPD en 2018 a joué un grand rôle dans notre timing. Nous avons été directement impactés par cette réglementation de par notre activité. **Pour nos papiers confidentiels, nous devons donc trouver une solution pour mieux les protéger et les recycler, le tout en accord avec la réglementation.**

POUVEZ-VOUS NOUS PARLER DE VOTRE DÉMARCHE ?

Depuis octobre 2018, nous trions les papiers confidentiels, les bouteilles en plastique, les canettes et les gobelets, dans nos deux sites parisiens. Le premier abrite quatre-vingts personnes et le deuxième une quinzaine, dans une majorité de bureaux fermés. Nous avons donc placé des Kadnabox dans chaque bureau et des Ecobox dans les endroits stratégiques (tri des gobelets à côté de la fontaine à eau, tri des cartons au niveau du copieur, etc.) **Parallèlement à notre démarche de recyclage, nous avons essayé de diminuer notre production de papier en mettant en place un système de badge au niveau des impressions** ou encore en accélérant la dématérialisation de l'ensemble de nos supports.

QUELS SONT, SELON VOUS, LES AVANTAGES À TRAVAILLER AVEC RECYGO ?

La solution RECYGO était la plus à même de **s'adapter à nos locaux**. En effet, nous avons une vraie problématique de place. Nous sommes dans des anciens appartements haussmanniens, étroits, où les couloirs ne sont pas adaptés à une vie d'entreprise. Même une imprimante a dû mal à y trouver sa place, alors y mettre de grands bacs de recyclage était inenvisageable ! Les contenants RECYGO étaient donc la meilleure solution face à notre problème de place.

Ensuite, le fait que vous soyez une **entreprise française, avec les certifications qui vont avec, était un gage de sécurité et de simplicité pour nous**. En effet, sur l'aspect réglementaire, **cela nous facilite les démarches auprès de la CNIL** : nous savons que nos papiers collectés dans nos bureaux sont transportés et détruits sur le sol français. Et **nous nous sentons sereins grâce à votre partenariat avec La Poste, pour nous synonyme de sécurité**. Enfin, au-delà de l'argument réglementaire, **nous aimons l'idée de soutenir une entreprise française !**



COMMENT VOS COLLABORATEURS ONT-ILS ACCUEILLI LA DÉMARCHÉ ?



Très bien ! Ils étaient demandeurs, ce qui facilite évidemment les choses. **Nous avons également pris soin d'accompagner et de communiquer sur ce changement**. Nous avons réalisé de petits ateliers de sensibilisation et le message a été porté par les responsables et associés. Nous avons également fait passer le mot à notre équipe de propreté. Finalement, **la communication s'est faite à tout niveau, de manière intelligente**, et la démarche a été très bien accueillie !

CELA FAIT MAINTENANT DEUX ANS QUE LE TRI DES DÉCHETS A ÉTÉ MIS EN PLACE CHEZ MICHELEZ NOTAIRES, QU'EST-CE QUI A CHANGÉ DEPUIS ?

L'événement le plus marquant est le fait que **certains collaborateurs ont complètement abandonné leur poubelle individuelle !** Et globalement, pour ceux qui l'ont conservé, on se rend compte qu'**il reste assez peu de déchets non-recyclables** : nous avons considérablement diminué la quantité de déchets qui y étaient. C'est donc une réussite.

De plus, grâce au système de badge mis en place sur les impressions, **nous avons réalisé 20% de réduction sur notre production de déchets papiers**.

QUELS SONT VOS PROCHAINS OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX ?

D'ici quelques semaines, nous allons totalement supprimer les gobelets en plastique. Nous allons les remplacer par de belles bouteilles en verre, personnalisées au logo du cabinet. Ce sont donc 150 bouteilles, une pour chaque collaborateur et quelques-unes pour les salles de réunion, qui seront distribuées dans les semaines à venir.

